

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 septembre 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la Convocation : 17/09/2020

Date d'affichage : 17/09/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-deux septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Jean GRANGER - Alexandra CHABANIS - Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- David MAGNET- Aurèlie SYLVESTRE- Nathalie MARECHAL- Daniel PEYROL- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP.

Excusés : Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean- Michel GAMORE), - Céline POIRRIER - (pouvoir donné à Mathilde SAVARY)- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2020-078 : Actualisation du plan de financement relatif à la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour les travaux de réaménagement et de revitalisation du centre- bourg de la commune

Monsieur le Maire rappelle que la présente opération fait l'objet d'une demande déposée en janvier 2020 au titre de la DETR pour un montant de financement à hauteur de 111 397 € HT actuellement en cours d'instruction.

Les travaux concernent l'aménagement et la valorisation de l'entrée du centre bourg encouragés par l'embellissement, l'accessibilité du carrefour de l'église, de la placette de la fontaine et par la sécurisation des accès et des circulations entre le centre, le déplacement des écoles et du périscolaire vers les équipements d'animation culturels et sportifs.

Le coût global des travaux pour cette première phase est estimé à 497 492, 40 € HT mais le coût prévisionnel éligible (hors travaux de voirie et de réseaux humides) s'élève à 311 578, 88 € HT. A cela peuvent s'ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (Etudes préliminaires mission complète) à hauteur de 39 283, 39 € HT et une marge tolérée pour les imprévus à hauteur de 5% du montant des travaux éligibles chiffrée à 21 356, 49 € soit un total de 372 218, 76 € HT.

Par courrier en date du 1er septembre, le Préfet a annoncé un abondement possible de l'enveloppe DSIL sur les projets en cours d'instruction et ce afin de participer au plan de relance économique. La Commune a demandé de pouvoir bénéficier de cet abondement mais il a été décidé d'augmenter l'enveloppe DETR à hauteur de 139 148 € au lieu de 111 397 €.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel est revu dans les conditions détaillées ci- après :

Ressource	Date d'obtention	Montant (HT)
Etat (DETR 2020 ou DSIL) - Avec Bonification introduction de clauses sociales dans les marchés publics	En cours	139 148
Conseil Départemental	Accord en date du 08/07/2019	87 496, 00
Région Auvergne- Rhône- Alpes	Demande en cours d'instruction (AR dépôt de dossier 30/10/2019)	75 000, 00
Sous-total des aides publiques		301 644, 00
Part du demandeur	Fonds propres	195 848, 40
	Emprunt	0

L'échéancier de réalisation de ce programme sera sur le premier semestre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à L'UNANIMITE

- **d'adopter** le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire

